**GOLF DIJON BOURGOGNE SENIORS**

*REGLES DE JEU POUR TOUTES LES*

*COMPETITIONS SENIORS 2018*

*(sauf compétitions de ligue)*

**REGLES DE JEU**

* Départs rouges pour les femmes et jaunes pour les hommes.
* Scramble : on place la balle partout ( sur le fairway, dans le rough et les bunkers).

**HORS LIMITES ( R 27-1b )**

* Les clôtures électriques et/ou les piquets blancs et lignes blanches.
* Hors limite à gauche du trou n° 6, derrière le trou n° 9, à droite et derrière le trou n° 18, se poursuivant derrière le putting green, et rejoignant l’autre hors limite situé derrière le green du trou n° 9.

**OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES ( R 24-2 )**

- Les constructions et les mobiliers de parcours.

- Les chemins entre le 1 et le 10, entre le 6 et le 9 jusqu’à hauteur des boules rouges du départ du 7. Les autres chemins sont partie intégrante du terrain.

- **Si la balle n’est pas hors limite**, la clôture électrique donne droit à un free drop si on risque de toucher la clôture électrique dans le mouvement de golf.

**TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES ( R 25-1 )**

- Indiqué par des piquets et/ou des lignes bleues ou blanches.

- Les marques profondes d’engin.

- dans les bunkers ravinés et dans les traces d'animaux ( pas les traces d'homme) on place la balle dans le bunker en scramble et on droppe pour toutes les compétitions individuelles.

- Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles (règle 24-1)hy.

- Les zones endommagées sur les fairways et les roughs par des animaux non fouisseurs (sangliers, corbeaux, etc …) sont considérées comme terrains en conditions anormales même si elles ne sont pas marquées comme telles. Toutes ces zones donnent lieu à dégagement sans pénalité (balle et stance).

**BALLE ENFONCEE ( R 25-2 )**

La règle de la balle enfoncée dans son propre impact est étendue à tout le parcours.

INFRACTION A UNE REGLE LOCALE : 2 COUPS DE PENALITES

21 mars 20187